



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 12 : Résultats de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19

PROGRAMME D'INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE SANITAIRE POUR ATTÉNUER LES RISQUES DE PROPAGATION DE MALADIES INFECTIEUSES INHÉRENTS AUX VOYAGES AÉRIENS COMMERCIAUX

(Note présentée par la Fédération internationale des ouvriers du transport [ITF])

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Ce document présente les mesures à mettre en œuvre pour répondre aux futures flambées de maladies infectieuses. Ces mesures s'appuient sur les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, laquelle a causé beaucoup de dégâts, tant sur le plan économique que sanitaire, aux acteurs du secteur aérien, qu'ils soient exploitants, travailleurs ou voyageurs.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- examiner les propositions décrites dans la présente note, et à
- décider de l'adoption des mesures proposées.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux objectifs stratégiques <i>Sécurité et Sûreté et Facilitation</i> .
<i>Incidences financières :</i>	
<i>Références :</i>	<i>Paré au décollage – Orientations relatives aux voyages aériens dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19</i> , 4 ^e édition, Équipe spéciale du Conseil sur la relance de l'aviation (CART) (2021) HLCC 2021-WP/16, FAL/1 Présentée par le Secrétariat à la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 : Les enjeux de la mise en œuvre de mesures sanitaires d'atténuation fondées sur les risques face à l'évolution rapide des situations d'urgence sanitaire (2021) HLCC 2021-WP/18, FAL/3 Présentée par le Secrétariat à la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 : Harmoniser le plan national pour l'aviation relatif aux risques pour la santé publique ayant des incidences sur l'aviation avec d'autres plans pertinents d'urgence et de réduction des risques de catastrophe (2021) WHO/WHE/2021.03 : <i>Plan stratégique de préparation et de réponse au Covid-19 : directives de planification opérationnelle</i> (2021)

¹ Versions française, anglaise, arabe, chinoise, espagnole et russe fournies par l'ITF.

1. INTRODUCTION

1.1 La propagation rapide de la COVID-19 à l'échelle mondiale et sa persistance soulignent la nécessité d'élaborer d'urgence des directives mondiales que les États pourront mettre en œuvre lors de futures crises sanitaires.

1.2 La réponse lente et aléatoire à la pandémie de COVID-19 a permis au virus de se propager, non sans conséquences particulières pour les personnels de l'aviation. Par ailleurs, l'impact économique sur le secteur aurait été bien moindre si un programme complet et harmonisé d'atténuation des risques sanitaires avait été mis en place rapidement à l'échelle mondiale.

1.3 La COVID-19 a causé beaucoup de dégâts aux acteurs du secteur aérien, qu'ils soient exploitants, travailleurs ou voyageurs, ainsi qu'au secteur lui-même. Ces dégâts sont d'ordre économique et sanitaire. Pour mieux contenir les effets néfastes de futures flambées de maladies infectieuses, des mesures d'intervention devraient être mises en œuvre à l'avance. Celles-ci sont décrites dans la présente note.

2. ANALYSE

2.1 Les aéroports, les aéronefs commerciaux et les transports publics sont autant d'espaces clos et bondés vers lesquels convergent des voyageurs de toutes les régions du monde avant de se disperser.

2.2 L'impossibilité de respecter les consignes de distanciation physique se conjugue à d'autres facteurs de risque ambiants et à la durée d'exposition pour augmenter la probabilité de transmission par voie aérienne.

2.3 L'impact de la transmission par voie aérienne n'a été reconnu que tardivement et de façon inégale, ce qui s'est traduit par de nombreuses contaminations avant la mise en place de mesures d'atténuation.

2.4 La pandémie de Covid-19 a multiplié et exacerbé les incidents impliquant des passagers perturbateurs. En cause, le non-respect du port du masque, la consommation d'alcool et d'autres facteurs de stress induits par la crise sanitaire.

3. CONCLUSION

3.1 À lumière des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, il est essentiel que les États élaborent des programmes complets d'atténuation des risques de propagation de maladies en prévision de futures crises sanitaires et se tiennent prêts à les mettre en œuvre de façon rapide et cohérente. Ceci contribuerait à contenir la propagation des maladies et à limiter leurs conséquences économiques.

3.2 L'Assemblée est invitée à approuver la recommandation suivante :

Recommandation 7/xx — Programme d'intervention en situation de crise sanitaire pour atténuer les risques de transmission d'une maladie inhérents aux voyages aériens, causant une crise sanitaire mondiale.

Il est recommandé que l'OACI :

- a) Crée un groupe de travail chargé d'analyser les travaux de l'Équipe spéciale du Conseil sur la relance de l'aviation (CART) et d'autres lignes directrices pertinentes de l'OACI

et de l'OMS s'appliquant à la cabine, afin d'évaluer leur efficacité en matière d'atténuation de la transmission des maladies. Sur la base de cette évaluation, élaborer et promouvoir un programme harmonisé de mesures d'intervention en cabine visant à atténuer la transmission des maladies lors de futures crises sanitaires ; et

- b) Veiller à ce que les États mettent en œuvre le programme d'intervention dès le début de futures crises sanitaires.

— FIN —